



## Embauche de cdi pour remplacer des cdd

Par **tobea**, le **28/02/2012** à **13:34**

Bonjour

pouvez vous m informer si une entreprise ayant exclusivement des salaries en CDD peut embaucher de nouveaux salaries en CDI pour remplacer les CDD progressivement .

les nouveaux postes en CDI ne reviennent ils pas de droits aux CDD evoluant deja dans l entreprise

Par **pat76**, le **28/02/2012** à **17:51**

Bonjour

Un employeur peut très bien embaucher en CDI. par contre il devra proposé le poste en CDI à la personne qui est en CDD.

Les personnes qui sont en CDD dans une entreprise, on un motif pour le CDD, remplacement d'un salarié absent, surcroît d'activité dans l'entreprise ou contrat saisonnier.

Un employeur ne peut faire un CDD pour la création d'un poste ou pour un travail permanent.